

## Sommaire

- Calendrier
- Informations générales
- Étape avec la médiathèque Nelson Mandela  
pour les écoles maternelles
- L'Atelier Canopé 25
- GED, espace collaboratif
- Droits à l'image et associés
- Transports
- Contacts

mail : [parcoursculturels@grandbesancon.fr](mailto:parcoursculturels@grandbesancon.fr)

Secrétariat de la Direction Action Culturelle : 03.81.61.51.01



# GUIDE

## Acteurs culturels

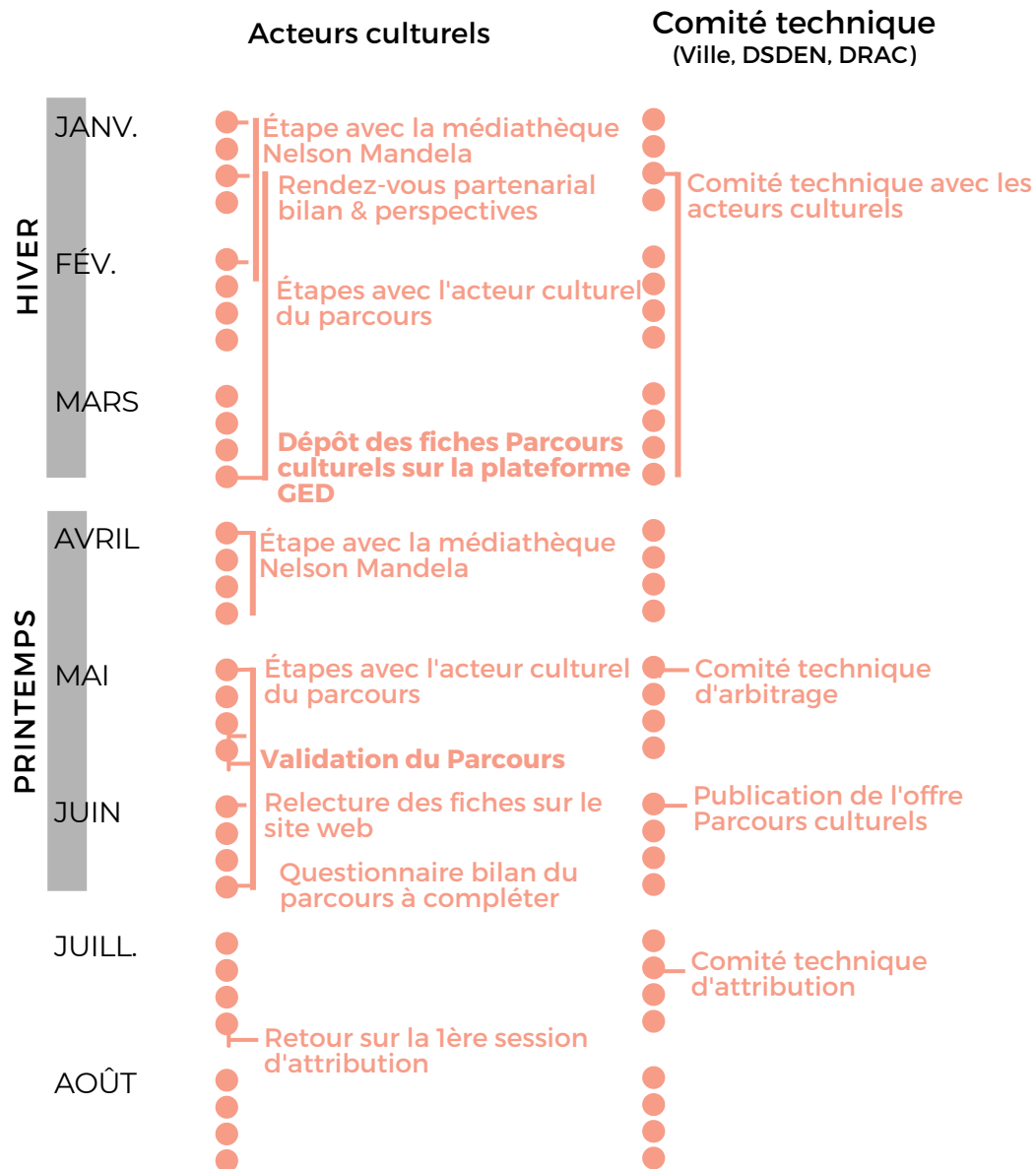
2022 - 2023

Niveau Maternel

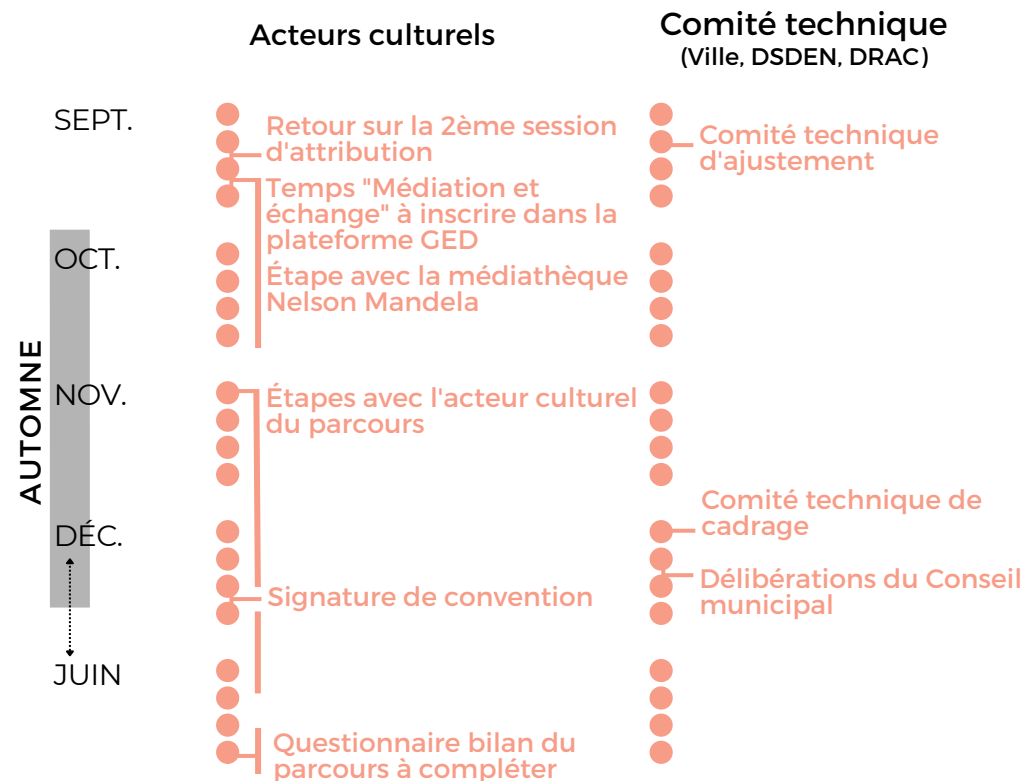
Plus d'informations :

[parcours-culturels.besancon.fr](http://parcours-culturels.besancon.fr)

# Calendrier



Contact : [parcoursculturels@grandbesancon.fr](mailto:parcoursculturels@grandbesancon.fr) ou 03 81 61 51 01



## LÉGENDE

**Plateforme GED** : espace collaboratif Parcours culturels entre les acteurs culturels et le comité technique

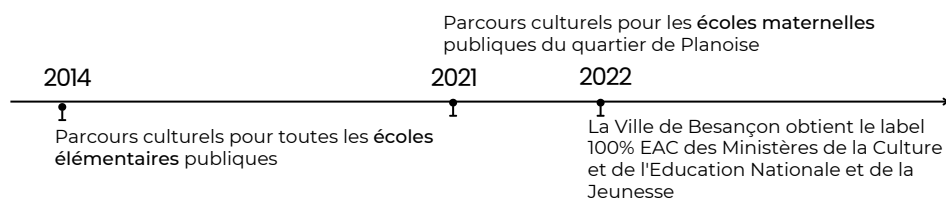
**Fiche Parcours culturels** : fiche décrivant la proposition de Parcours (objectifs, conditions de réussite, temporalité, description des étapes, visuel etc.)

**Comité technique** : composé de représentants de la Ville de Besançon, de la DSDEN du Doubs et de la DRAC.

**Signature de convention** : délibération du conseil municipal avec signature d'une convention / acte d'engagement de la Ville et des organisateurs. Soutien financier à la structure organisatrice du parcours. Versement en une ou deux fois (décembre et avril).

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dans le cadre du développement des activités artistiques et culturelles en milieu scolaire, la Ville de Besançon, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Doubs, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Bourgogne Franche-Comté et les principaux acteurs culturels du territoire bisontin ont élaboré, à l'attention des classes des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville, un dispositif d'éducation artistique et culturelle à l'école : les **Parcours culturels**.



Le Label 100% EAC : un dispositif complet, généralisable et reproductible

Objectif : Faciliter les actions d'Éducation Artistique et Culturelle en milieu scolaire

Définie dans la circulaire interministérielle du Ministère de la Culture et du Ministère de l'Éducation Nationale de mai 2013, l'Éducation Artistique et Culturelle repose sur **trois piliers** :

- l'acquisition de connaissances,
- la rencontre avec les œuvres, les lieux et les professionnels des arts et de la culture,
- la découverte sensible et la pratique artistique.

### Les Parcours culturels à Besançon

La Ville, la DSDEN et la Drac se sont attachés à inclure la formation des enseignants, les trois piliers de l'EAC et le lien écoles-parents en s'appuyant sur les principaux acteurs culturels du territoire bisontin.

5 thématiques existent :



Pour les maternelles : quartier Planoise uniquement, labellisé "Cités éducatives"

### Engagements de l'acteur culturel :

**Temporalité : pour les classes maternelles**

Principe : 1 classe : 1 Parcours : 1 saison

Classe maternelle : Une classe peut s'inscrire à 2 Parcours sur l'année. Le Parcours se déroule sur une saison (Automne, Hiver, Printemps).

**ETAPE 1 : Temps de formation obligatoire organisé par les acteurs culturels pour les enseignants.**

- permettant de traverser les différentes étapes du Parcours
- en testant les ateliers de pratique artistique du Parcours

**ETAPE 2 :** À la médiathèque Nelson Mandela, mon Parcours rencontre les livres.

**ETAPES 3 – 4 :** En classe et/ou dans un lieu culturel, l'acteur culturel intervient auprès de la classe selon le projet défini. La participation des parents est à co-construire entre les enseignants et les acteurs culturels.

**Questionnaires bilans du Parcours à compléter en fin de saison et en fin d'année (juin).**



Site internet

Publication de l'offre sur >> [parcours-culturels.besancon.fr](http://parcours-culturels.besancon.fr).

## Etape pour les écoles maternelles

# ÉTAPE AVEC LA MÉDIATHÈQUE NELSON MANDELA

Les classes sont accueillies en début de chaque saison sur rendez-vous fixé avec les enseignant.e.s selon le calendrier suivant :

Automne	Hiver	Printemps
Entre le 26 sept. et le 22 oct. 2022	Entre le 9 janv. et le 28 janv. 2023	Entre le 3 avril et le 6 mai 2023

L'accueil de la classe se déroule autour des différents temps :

- visite de l'espace jeunesse, s'il s'agit pour la classe de la première visite de l'année scolaire ;
- découverte du classement des albums et des documentaires ;
- emprunt de livres pour la classe ;
- découverte de la malle thématique ;
- histoires en lien avec le thème du Parcours choisi.

## La classe repart à l'école avec :

1) les livres choisis par les enfants pour le fonds de classe à rendre deux mois après l'emprunt par l'enseignant.e ou par la classe si une seconde visite est programmée dans ces délais ;

2) la malle thématique dont les ouvrages documentaires et fictions permettront à l'enseignant de préparer ses séances prévues selon le thème du parcours. Les malles (L : 40 cm, l : 24 cm, H : 30 cm) sont à rendre complètes à la médiathèque selon le calendrier suivant :

Automne	Hiver	Printemps
Entre le 5 et le 16 déc. 2022	Entre le 27 mars et le 7 avril 2023	Entre le 22 juin et le 7 juill. 2023



Renseignements complémentaires  
bib.mandela@besancon.com | 03 81 87 82 05

# ATELIER CANOPÉ 25 - BESANÇON

Sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, "Réseau Canopé" est le centre de création et d'accompagnement pédagogiques de la communauté éducative, et notamment des enseignants du 1er et du 2nd degrés. Il édite des ressources pédagogiques transmédias et conjugue innovation et pédagogie pour faire entrer l'École dans l'ère du numérique.

Concernant les Parcours culturels, l'atelier Canopé 25 a développé une centralisation des ressources disponibles pour chaque Parcours culturel. Vous pouvez solliciter l'atelier Canopé pour construire les ressources documentaires complémentaires aux vôtres à destination des enseignants.

Toute l'année, l'équipe de l'Atelier Canopé conseille les enseignants sur leurs projets et dans l'élaboration de scénarios pédagogiques, intégrant notamment le numérique éducatif (formation, mise à disposition de matériel, etc.).

## Plus d'infos

contact.atelier25@reseau-canope.fr | 03 81 25 02 50  
www.reseau-canope.fr/academie-de-besancon/atelier-canope-25-besancon/parcours-culturels-de-la-ville-de-besancon.html

## GED, ESPACE COLLABORATIF

### Définition et objectifs

Partager les documents entre partenaires (acteurs culturels, Ville, DSDEN, Drac) :

- avoir le même niveau d'information
- réduire le nombre de mails
- garder l'historique des fichiers déposés
- présenter un calendrier général des parcours

### Connexion



Pour accéder à la GED, des codes vous ont été fournis.

>> [projets.grandbesancon.fr/298/default.aspx](http://projets.grandbesancon.fr/298/default.aspx)

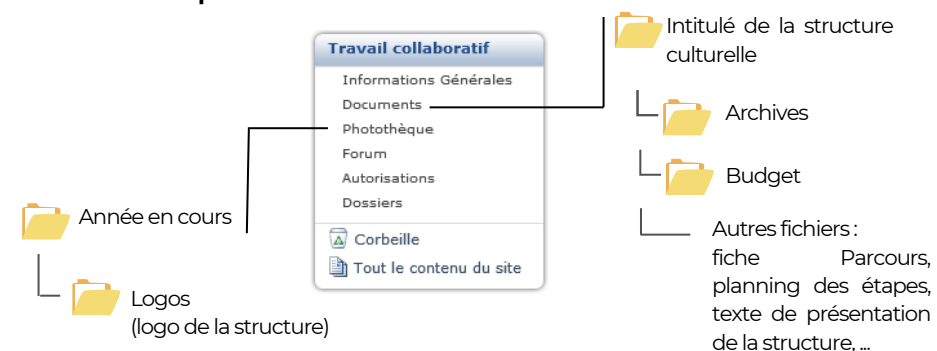
### Principaux usages

- 1) Déposer et tenir à jour les fichiers relatifs aux Parcours culturels
- 2) Renseigner dans le calendrier de la GED la date du temps de formation réalisé avec les enseignants

### Les fichiers à déposer sur la GED

- la fiche de votre Parcours culturel
- votre budget prévisionnel pour le Parcours
- le planning de toutes les étapes du Parcours (dates, horaires, lieux)
- le descriptif de l'étape formation
- le visuel du Parcours à jour
- le logo de votre structure si vous en avez un
- Si vous êtes un nouvel acteur culturel : le texte de présentation de votre structure

### Comment déposer vos documents sur la GED ?



#### Documents

- Intitulé de votre structure, déposer :
  - la fiche Parcours remplie
  - le planning de toutes les étapes de votre Parcours (format pdf ou excel ou word etc.)
  - autres documents

Attention : si vous ne trouvez pas le dossier correspondant à votre structure, parcourez les différentes pages

- Budget (dossier accès restreint), déposer :
  - le budget prévisionnel pour votre Parcours

#### Photothèque

- Année en cours, déposer :
  - le visuel de votre Parcours culturel
- Logos, déposer :
  - le logo de votre structure, si ce n'est pas déjà fait

**Attention :** bien remplir la fiche Parcours selon la trame envoyée, en respectant les contraintes de format et de longueur de texte

Si vous présentez un Parcours ayant déjà eu lieu,  
et ne présentant aucun changement  
 veuillez reprendre la fiche telle que publiée sur le site :  
[parcours-culturels.besancon.fr/](http://parcours-culturels.besancon.fr/)

## DROITS À L'IMAGE ET ASSOCIÉS

Lors des étapes des Parcours culturels, des photographies, des enregistrements de la voix ou des vidéos sont réalisés.

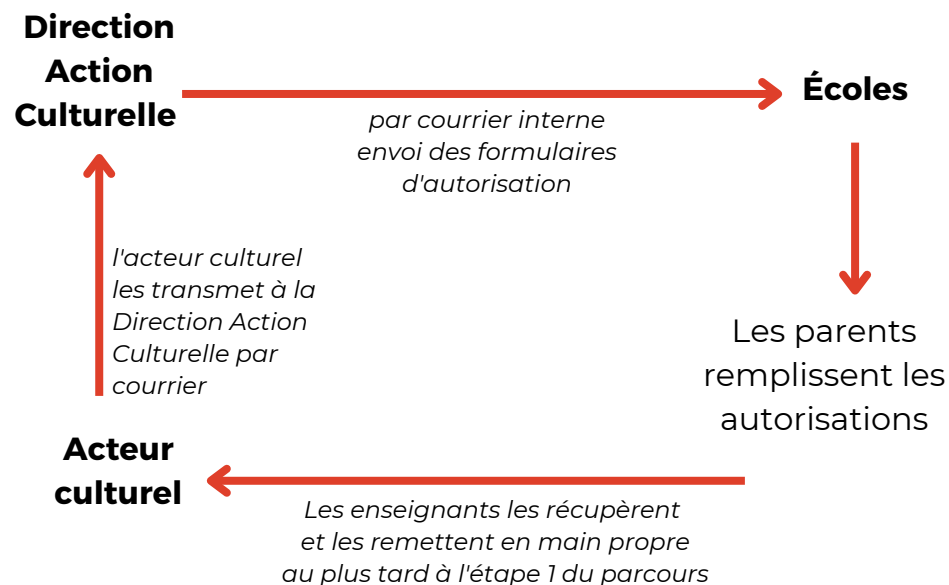
Pour permettre la diffusion de ces traces, et des productions des élèves, l'accord des représentants légaux des élèves est obligatoire. Un formulaire d'autorisation leur sera distribué.

Conformément à la législation en vigueur, les captations et les diffusions devront respecter les accords obtenus, relatif aux droits à l'image, le formulaire concernant l'acteur culturel, la Ville de Besançon et la DSDEN.

Une actualité par mois est publiée sur le site web :  
<https://parcours-culturels.besancon.fr/>

Les acteurs culturels devront récupérer les formulaires pour les transmettre au secrétariat de la Direction Action Culturelle (DAC), qui se chargera de les conserver et les numériser.

A votre demande, la DAC pourra vous les retransmettre au besoin.



## TRANSPORTS

Outre les trajets possibles à pied, la Direction Action Culturelle prend intégralement en charge les déplacements lors des étapes à l'extérieur des écoles, par le biais :

### des transports en commun pour les destinations desservies :

Des cartes de voyages sont à récupérer dès le mois d'octobre par les Ecoles auprès du secrétariat de la Direction Action Culturelle (2 rue Mégevand - Entrée B, 2ème étage, bureau 122).

### des transports spécifiques pour certains lieux ou classes identifiés :

La demande s'effectue par l'école, au moins 4 semaines avant le déplacement, via un formulaire envoyé par mail au transporteur. Après acceptation du transporteur, la Direction Action Culturelle se charge d'adresser une confirmation par mail à l'école.

Pour les déplacements des Parcours Culturels, ne pas s'adresser à la Direction Éducation.

## CONTACTS

### Ville de Besançon

Sandrine David Adoir

Cheffe du service Publics et Pratiques Artistiques

Valérie Chauveau-Moutenet

Assistante à la Direction Action Culturelle

Apolline Gasse : 03.81.87.89.98

Apprentie chargée de l'Education Artistique et Culturelle

Nous vous recommandons vivement d'utiliser uniquement l'adresse mail [parcoursculturels@grandbesancon.fr](mailto:parcoursculturels@grandbesancon.fr) pour toutes vos questions concernant les Parcours Culturels ou de contacter le secrétariat de la Direction Action Culturelle au 03.81.61.51.01.

### DSDEN du Doubs

Jean-Paul Jorrot : [jean-paul.jorrot@ac-besancon.fr](mailto:jean-paul.jorrot@ac-besancon.fr)

Conseiller pédagogique arts visuels , chargé de mission art et culture

### DRAC Bourgogne Franche-Comté

Patrick Demange : [patrick.demange@culture.gouv.fr](mailto:patrick.demange@culture.gouv.fr)

Conseiller pour l'éducation artistique et culturelle et l'action culturelle territoriale

## Sommaire

- Calendrier
- Informations générales
- GED, espace collaboratif
- Droits à l'image et associés
- Transports
- Contacts

mail : [parcoursculturels@grandbesancon.fr](mailto:parcoursculturels@grandbesancon.fr)  
Secrétariat de la Direction Action Culturelle : 03.81.61.51.01



# GUIDE

## Acteurs culturels

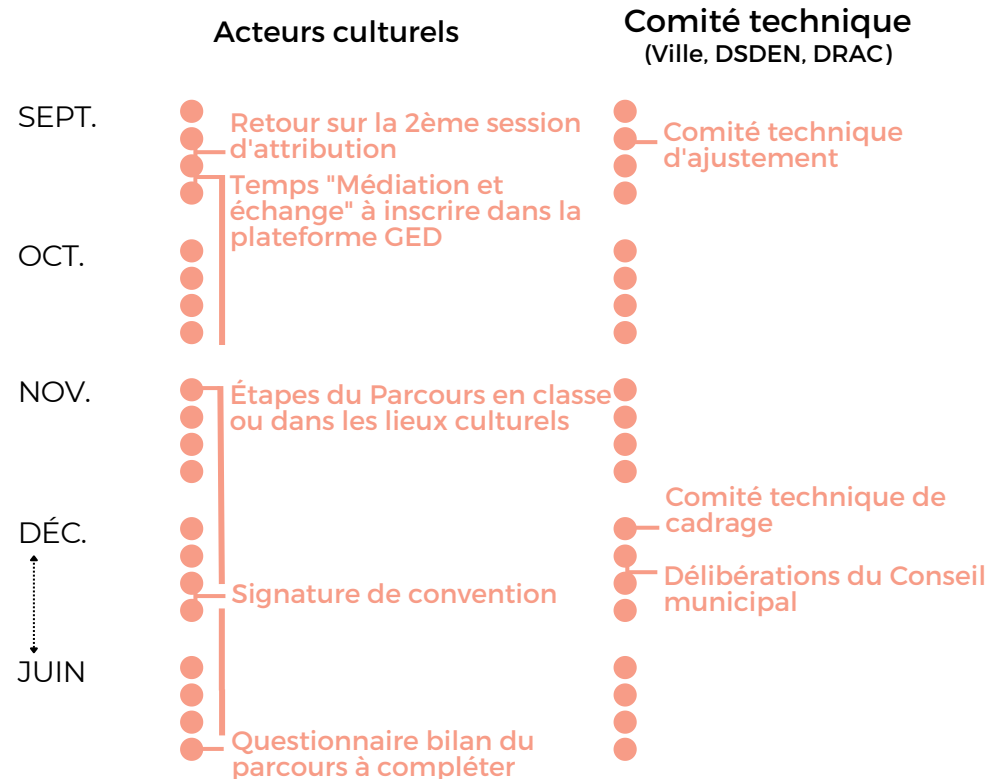
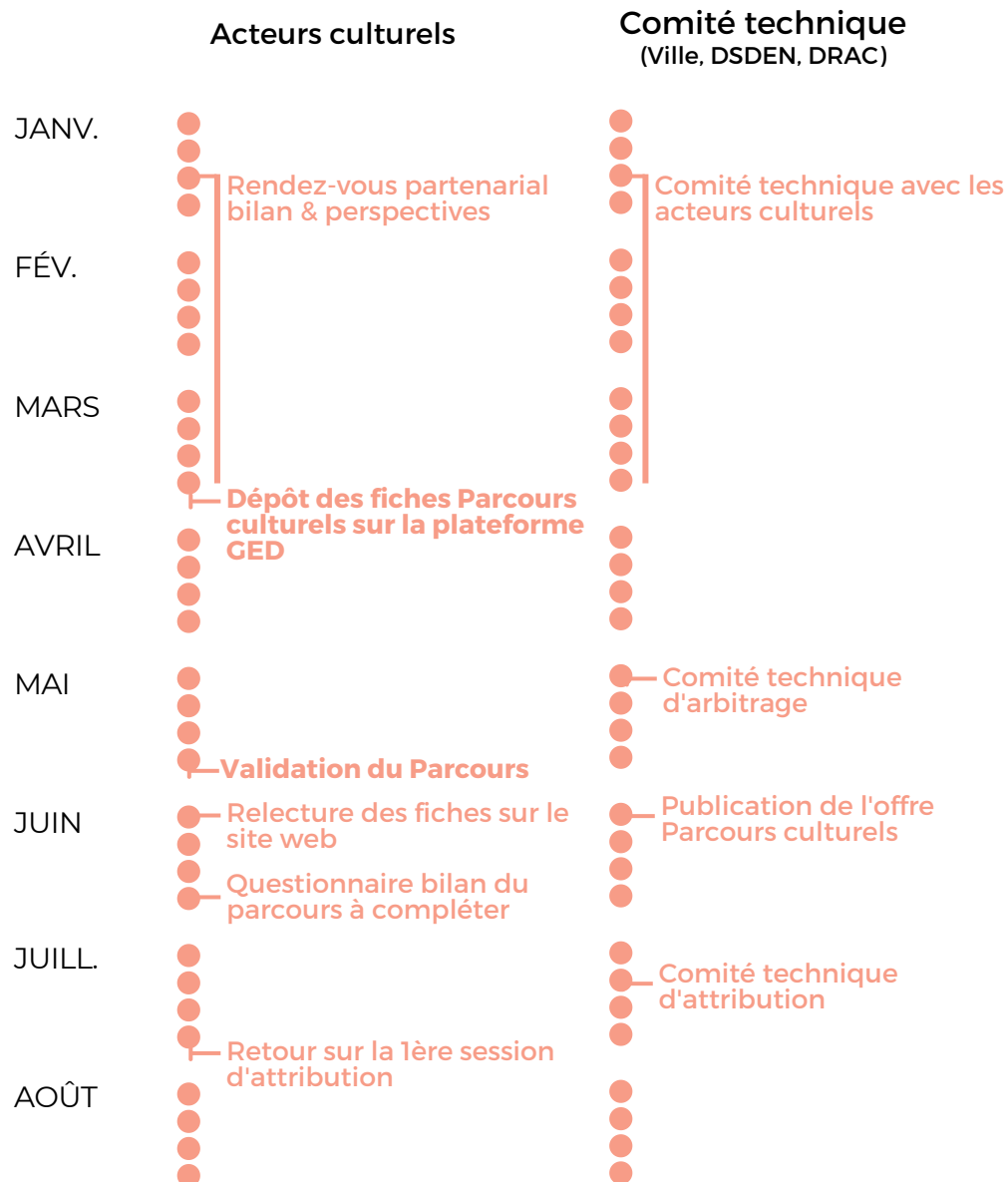
2022 - 2023

Niveau Élémentaire

Plus d'informations :  
[parcours-culturels.besancon.fr](http://parcours-culturels.besancon.fr)



# Calendrier



## LÉGENDE

**Plateforme GED** : espace collaboratif Parcours culturels entre les acteurs culturels et le comité technique

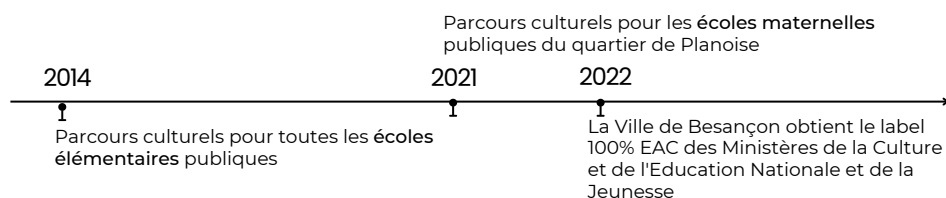
**Fiche Parcours culturels** : fiche décrivant la proposition de Parcours (objectifs, conditions de réussite, temporalité, description des étapes, visuel etc.)

**Comité technique** : composé de représentants de la Ville de Besançon, de la DSDEN du Doubs et de la DRAC.

**Signature de convention** : délibération du conseil municipal avec signature d'une convention / acte d'engagement de la Ville et des organisateurs. Soutien financier à la structure organisatrice du parcours. Versement en une ou deux fois (décembre et avril).

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dans le cadre du développement des activités artistiques et culturelles en milieu scolaire, la Ville de Besançon, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Doubs, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Bourgogne Franche-Comté et les principaux acteurs culturels du territoire bisontin ont élaboré, à l'attention des classes des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville, un dispositif d'éducation artistique et culturelle à l'école : les **Parcours culturels**.



Le Label 100% EAC : un dispositif complet, généralisable et reproductible

Objectif : Faciliter les actions d'Éducation Artistique et Culturelle en milieu scolaire

Définie dans la circulaire interministérielle du Ministère de la Culture et du Ministère de l'Éducation Nationale de mai 2013, l'Éducation Artistique et Culturelle repose sur **trois piliers** :

- l'acquisition de connaissances,
- la rencontre avec les œuvres, les lieux et les professionnels des arts et de la culture,
- la découverte sensible et la pratique artistique.

### Les Parcours culturels à Besançon

La Ville, la DSDEN et la Drac se sont attachés à inclure la formation des enseignants, les trois piliers de l'EAC et le lien écoles-parents en s'appuyant sur les principaux acteurs culturels du territoire bisontin.

7 thématiques existent :



### Infos complémentaires

[culture.gouv.fr/Thematiques/Education-artistique-et-culturelle](http://culture.gouv.fr/Thematiques/Education-artistique-et-culturelle)

### Engagements de l'acteur culturel :

**Temporalité** : pour les classes élémentaires

Principe : 1 année : 1 Parcours

Les étapes ont lieu tout au long de l'année.

#### ETAPE 1 : Temps de formation obligatoire

organisé par les acteurs culturels pour les enseignants .

- permettant de traverser les différentes étapes du Parcours
- en testant les ateliers de pratique artistique du Parcours

**ETAPES 2 À 6 (maximum)** : En classe et/ou dans un lieu culturel, l'acteur culturel intervient auprès de la classe selon le projet défini. La présentation des productions d'élèves et/ou la participation des parents aux étapes du Parcours sont à co-construire entre les enseignants et les acteurs culturels.

**Questionnaire bilan de l'année à compléter au mois de juin.**



### Site internet

Publication de l'offre sur >> [parcours-culturels.besancon.fr](http://parcours-culturels.besancon.fr).

## GED, ESPACE COLLABORATIF

### Définition et objectifs

Partager les documents entre partenaires (acteurs culturels, Ville, DSDEN, Drac) :

- avoir le même niveau d'information
- réduire le nombre de mails
- garder l'historique des fichiers déposés
- présenter un calendrier général des parcours

### Connexion



Pour accéder à la GED, des codes vous ont été fournis.

>> [projets.grandbesancon.fr/298/default.aspx](http://projets.grandbesancon.fr/298/default.aspx)

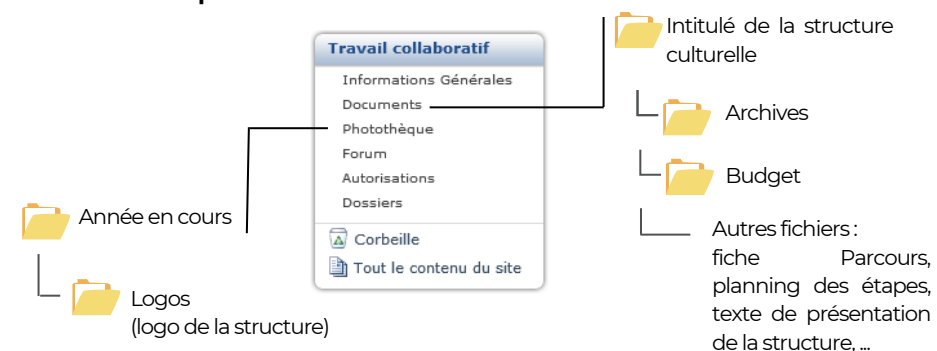
### Principaux usages

- 1) Déposer et tenir à jour les fichiers relatifs aux Parcours culturels
- 2) Renseigner dans le calendrier de la GED la date du temps de formation réalisé avec les enseignants

### Les fichiers à déposer sur la GED

- la fiche de votre Parcours culturel
- votre budget prévisionnel pour le Parcours
- le planning de toutes les étapes du Parcours (dates, horaires, lieux)
- le descriptif de l'étape formation
- le visuel du Parcours à jour
- le logo de votre structure si vous en avez un
- Si vous êtes un nouvel acteur culturel : le texte de présentation de votre structure

### Comment déposer vos documents sur la GED ?



#### Documents

- Intitulé de votre structure, déposer :
  - la fiche Parcours remplie
  - le planning de toutes les étapes de votre Parcours (format pdf ou excel ou word etc.)
  - autres documents

Attention : si vous ne trouvez pas le dossier correspondant à votre structure, parcourez les différentes pages

- Budget (dossier accès restreint), déposer :
  - le budget prévisionnel pour votre Parcours

#### Photothèque

- Année en cours, déposer :
  - le visuel de votre Parcours culturel
- Logos, déposer :
  - le logo de votre structure, si ce n'est pas déjà fait

**Attention :** bien remplir la fiche Parcours selon la trame envoyée, en respectant les contraintes de format et de longueur de texte

Si vous présentez un Parcours ayant déjà eu lieu,  
et ne présentant aucun changement  
 veuillez reprendre la fiche telle que publiée sur le site :  
[parcours-culturels.besancon.fr/](http://parcours-culturels.besancon.fr/)

## DROITS À L'IMAGE ET ASSOCIÉS

Lors des étapes des Parcours culturels, des photographies, des enregistrements de la voix ou des vidéos sont réalisés.

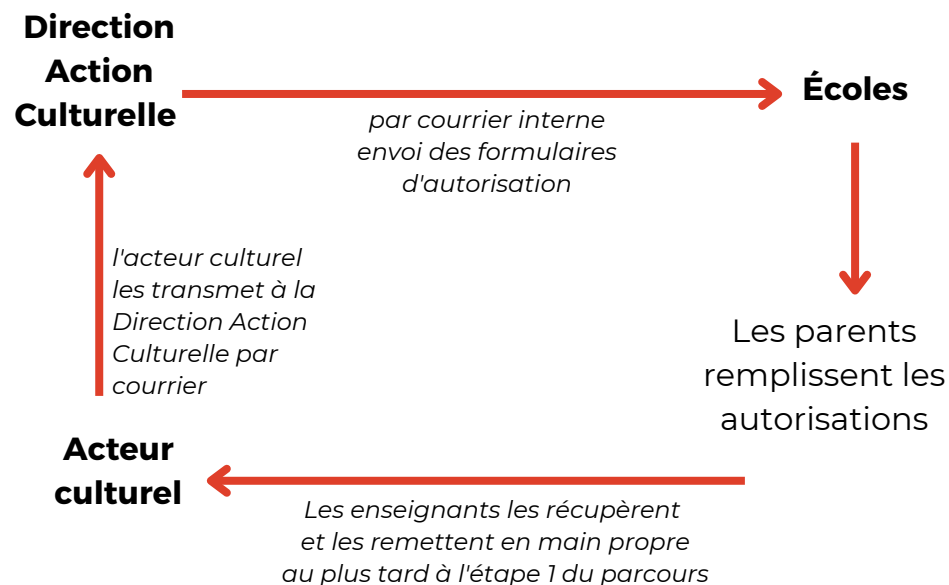
Pour permettre la diffusion de ces traces, et des productions des élèves, l'accord des représentants légaux des élèves est obligatoire. Un formulaire d'autorisation leur sera distribué.

Conformément à la législation en vigueur, les captations et les diffusions devront respecter les accords obtenus, relatif aux droits à l'image, le formulaire concernant l'acteur culturel, la Ville de Besançon et la DSDEN.

Une actualité par mois est publiée sur le site web :  
<https://parcours-culturels.besancon.fr/>

Les acteurs culturels devront récupérer les formulaires pour les transmettre au secrétariat de la Direction Action Culturelle (DAC), qui se chargera de les conserver et les numériser.

A votre demande, la DAC pourra vous les retransmettre au besoin.



## TRANSPORTS

Outre les trajets possibles à pied, la Direction Action Culturelle prend intégralement en charge les déplacements lors des étapes à l'extérieur des écoles, par le biais :

### des transports en commun pour les destinations desservies :

Des cartes de voyages sont à récupérer dès le mois d'octobre par les Ecoles auprès du secrétariat de la Direction Action Culturelle (2 rue Mégevand - Entrée B, 2ème étage, bureau 122).

### des transports spécifiques pour certains lieux ou classes identifiés :

La demande s'effectue par l'école, au moins 4 semaines avant le déplacement, via un formulaire envoyé par mail au transporteur.

Après acceptation du transporteur, la Direction Action Culturelle se charge d'adresser une confirmation par mail à l'école.

Pour les déplacements des Parcours Culturels, ne pas s'adresser à la Direction Éducation.

## ATELIER CANOPÉ 25 - BESANÇON

Sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, "Réseau Canopé" est le centre de création et d'accompagnement pédagogiques de la communauté éducative, et notamment des enseignants du 1er et du 2nd degrés. Il édite des ressources pédagogiques transmédias et conjugue innovation et pédagogie pour faire entrer l'École dans l'ère du numérique.

Concernant les Parcours culturels, l'atelier Canopé 25 a développé une centralisation des ressources disponibles pour chaque Parcours culturel. Vous pouvez solliciter l'atelier Canopé pour construire les ressources documentaires complémentaires aux vôtres à destination des enseignants.

Toute l'année, l'équipe de l'Atelier Canopé conseille les enseignants sur leurs projets et dans l'élaboration de scénarios pédagogiques, intégrant notamment le numérique éducatif (formation, mise à disposition de matériel, etc.).

### Plus d'infos

contact.atelier25@reseau-canope.fr | 03 81 25 02 50

[www.reseau-canope.fr/academie-de-besancon/atelier-canope-25-besancon/parcours-culturels-de-la-ville-de-besancon.html](http://www.reseau-canope.fr/academie-de-besancon/atelier-canope-25-besancon/parcours-culturels-de-la-ville-de-besancon.html)

## CONTACTS

### Ville de Besançon

Sandrine David Adoir

Cheffe du service Publics et Pratiques Artistiques

Valérie Chauveau-Moutenet

Assistante à la Direction Action Culturelle

Apolline Gasse : 03.81.87.89.98

Apprentie chargée de l'Education Artistique et Culturelle

Nous vous recommandons vivement d'utiliser uniquement l'adresse mail [parcoursculturels@grandbesancon.fr](mailto:parcoursculturels@grandbesancon.fr) pour toutes vos questions concernant les Parcours Culturels ou de contacter le secrétariat de la Direction Action Culturelle au 03.81.61.51.01.

### DSDEN du Doubs

Jean-Paul Jorrot : [jean-paul.jorrot@ac-besancon.fr](mailto:jean-paul.jorrot@ac-besancon.fr)

Conseiller pédagogique arts visuels, chargé de mission art et culture

### DRAC Bourgogne Franche-Comté

Patrick Demange : [patrick.demange@culture.gouv.fr](mailto:patrick.demange@culture.gouv.fr)

Conseiller pour l'éducation artistique et culturelle et l'action culturelle territoriale